



COMMUNE DE VILLORSONNENS

Bulletin communal

N° 64 – Octobre 2025



SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
CONVOCATION A L'ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE.....	3
LE MOT DU SYNDIC.....	2
INFORMATIONS SUR L'ORDRE DU JOUR.....	4
3. ELECTION D'UN/E MEMBRE À LA COMMISSION FINANCIÈRE	4
4. INFORMATION SUR LA RÉNOVATION DU BATTOIR À VILLARGIROUD.....	4
5. MODIFICATION DU CRÉDIT « BATTOIR – PLACE DU VILLAGE – ANCIENNE ÉCOLE » À VILLARGIROUD	5
6. CRÉDIT ADDITIONNEL POUR LE PROJET DU BATTOIR À VILLARGIROUD : ÉQUIPEMENTS DU MAGASIN ET DU TEA-ROOM.....	6
7. INFORMATION SUR LA RÉNOVATION DE L'AUBERGE DU CHEVAL-BLANC À ORSONNENS	7

LE MOT DU SYNDIC

C'est la deuxième fois cette année que le Conseil communal vous convoque à une Assemblée communale extraordinaire. Nos projets avancent et, comme présenté lors de l'Assemblée du 26 mai dernier, nous revenons cet automne pour vous informer de leur évolution.

La vie communale nous réserve son lot de défis, parfois encourageants, parfois inquiétants. Fidèle à la stratégie adoptée en début de législature, le Conseil communal choisit la transparence : nous préférons vous présenter la réalité telle qu'elle est et chercher ensemble les solutions.

Nous profiterons de cette Assemblée pour vous parler aussi des rendements de nos projets, contrairement aux prévisions, ils sont bons et alimentent déjà la caisse communale de manière positive.

Nous vous remercions d'ores et déjà de réserver votre soirée : l'avenir de notre Commune se construit dans le dialogue avec vous.

Avec mes salutations cordiales.





CONVOCATION A L'ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE

Les citoyennes et citoyens actifs de la commune de Villorsonnens sont convoqués en Assemblée communale extraordinaire le

**lundi 27 octobre 2025, à 20h00
à la Halle polyvalente, à Orsonnens**

TRACTANDA

1. **Approbation de l'ordre du jour**
2. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 26 mai 2025**
Le procès-verbal ne sera pas lu. Il peut être consulté au bureau communal ou sur le site internet www.villorsonnens.ch
3. **Election d'un/e membre à la Commission financière**
4. **Information sur la rénovation du Battoir à Villargiroud**
5. **Modification du crédit « Battoir – Place du village – Ancienne école » à Villargiroud**
 - 5.1 Présentation
 - 5.2 Prise de position de la Commission financière sur l'investissement et son financement
 - 5.3 Approbation
6. **Crédit additionnel pour le projet du Battoir à Villargiroud : équipements du magasin et du tea-room**
 - 6.1 Présentation
 - 6.2 Prise de position de la Commission financière sur l'investissement et son financement
 - 6.3 Approbation
7. **Information sur la rénovation de l'Auberge du Cheval-Blanc à Orsonnens**
8. **Divers**

Les documents soumis à l'Assemblée communale peuvent être consultés sur le site internet www.villorsonnens.ch, à l'Administration communale durant les heures d'ouverture, 10 jours avant l'Assemblée ou en scannant le QR code ci-dessous :



Nous vous invitons à nous transmettre vos questions, par écrit, jusqu'au vendredi précédent l'assemblée.



INFORMATIONS SUR L'ORDRE DU JOUR

3. ELECTION D'UN/E MEMBRE À LA COMMISSION FINANCIÈRE

Suite à la démission avec effet immédiat de Mme Marie-Pascale Page, la Commission financière est à la recherche d'un/e membre pour le reste de la législature, soit jusqu'au mois d'avril 2026.

En vertu de l'art. 10, al. 1, lettre o de la Loi sur les communes, « l'assemblée communale élit les membres de la commission financière ainsi que les membres d'autres commissions prévues par la loi ».

Les personnes intéressées peuvent s'annoncer auprès de l'Administration communale jusqu'au **lundi 27 octobre 2025**.



4. INFORMATION SUR LA RÉNOVATION DU BATTOIR À VILLARGIROUD

Mi-juin 2025, la Commune a obtenu le permis de construire pour le projet du Battoir. L'autorisation est assortie d'une exigence supplémentaire : en tant que Commune, nous devons être exemplaires et réaliser le bâtiment selon la norme Minergie.

Cette obligation, ainsi que les hausses de coûts survenues depuis la votation du 12 décembre 2022, imposaient de trouver 320'000 francs supplémentaires.

Afin que la charge financière reste supportable pour la Commune, le Conseil a revu et simplifié certains éléments de la place du village, de la terrasse du tea-room et de l'accès au magasin. Ces ajustements nous permettent de compenser les surcoûts.

Nous vous présenterons ce projet et soumettrons au vote la modification du crédit cadre, qui ajuste la répartition entre les deux volets du projet, tout en maintenant le budget global inchangé pour ces deux postes.

Pétition pour la sauvegarde du magasin de Villargiroud

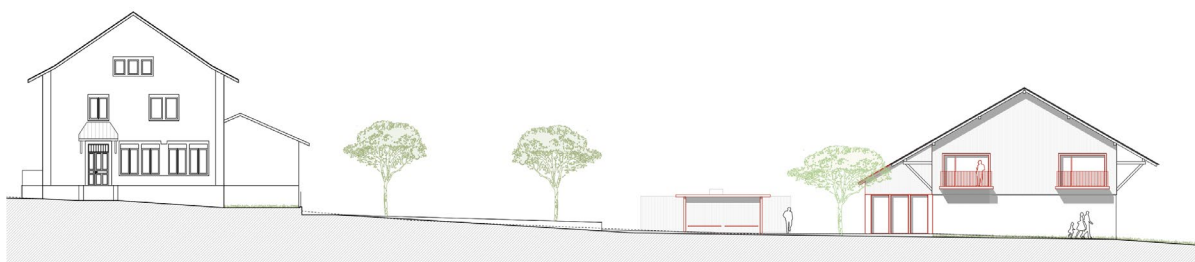
En juin dernier, la boulangerie Marchon-Favre a annoncé la résiliation de son bail pour fin 2025, ce qui mettait en péril l'avenir du magasin.

Une pétition citoyenne lancée fin août a recueilli plus de 440 signatures en deux semaines, dont 273 issues de notre Commune : une preuve éclatante de l'attachement de la population à ce commerce de proximité.

Le Conseil communal avait déjà entamé des discussions avec le gérant actuel, la Poste et a ouvert des démarches pour trouver un successeur. Une solution transitoire, incluant le maintien d'un magasin dans l'annexe au Bureau Communal sera présentée.

5. MODIFICATION DU CRÉDIT « BATTOIR – PLACE DU VILLAGE – ANCIENNE ÉCOLE » À VILLARGIROUD

D'entente avec la Préfecture et le Service des Communes, nous pouvons considérer le crédit voté en 2022 comme un crédit cadre. De ce fait, nous vous ferons voter la modification de celui-ci avec le transfert entre la place du village et le Battoir.



JUSTIFICATION AUGMENTATION COÛTS	
Montant estimé par Deillon Delley architecte SA - 07.07.2022	CHF 2 105 076
Coûts supplémentaire liés au standard Minergie (épaisseurs d'isolation,VMC, etc.)	CHF 84 016
Coûts supplémentaire liés à l'inflation de 5%, selon indice suisse des prix de la construction avril 2022 à octobre 2024 - transformation	CHF 105 254
Coûts supplémentaires liés à l'augmentation de la TVA	CHF 16 060
Coûts supplémentaires liés à l'imprécision de l'estimation des coûts de base, +/- 20% selon SIA soit environ 7,5% dans ce cas	CHF 108 727
TOTAL	CHF 2 419 133
Devis estimatif, degré de précision selon norme SIA 102 ± 10%	

Devis estimatif

Travaux de génie-civil	HT CHF	160'000.00
Arrêt de bus/abri (devis architecte)	HT CHF	20'000.00
Travaux de plantation	HT CHF	15'000.00
Mobilier/engins de jeux	HT CHF	40'000.00
Total	HT CHF	235'000.00
Divers, imprévus et honoraires (~25%)	CHF	60'000.00
Total	HT CHF	295'000.00
TVA ~ 8.1%	CHF	24'000.00
Montant total	TTC CHF	319'000.00

(Option pour aménagement du trottoir HT CHF 40'000.00)

	Place	Battoir	Ancienne école	Total investissement
Voté le 12.12.2022	CHF 680'000.-	CHF 2'100'000.-	CHF 760'000.-	CHF 3'540'000.-
Révisé le 27.10.2025	CHF 360'000.-	CHF 2'420'000.-	CHF 760'000.-	CHF 3'540'000.-
Différence	CHF - 320'000.-	CHF + 320'000.-	CHF 0.-	CHF 0.-

6. CRÉDIT ADDITIONNEL POUR LE PROJET DU BATTOIR À VILLARGIROUD : ÉQUIPEMENTS DU MAGASIN ET DU TEA-ROOM

Lors de la présentation du projet en décembre 2022, aucun montant n'avait été prévu pour les équipements d'exploitation.

Suite à la résiliation du locataire actuel et de nos discussions avec différents potentiels repreneurs, il semble avantageux pour la Commune d'être propriétaire du matériel d'exploitation à l'intérieur du nouveau magasin – tea-room. Cette mesure renforcera notre marge de manœuvre dans les négociations et permettra d'orienter l'exploitation vers de meilleures pratiques énergétiques.

INVESTISSEMENTS PRÉVISIONNELS	
Poste	Montant prévisionnel
Meubles froid (2x188 cms positif/233 cms négatif/250 fromage-charcuterie)	25 000
Comptoir de bar réfrigéré 4 tiroirs + 2 portes sur groupe froid	6 000
Schaller Uto (Chambre froide/climatisation/compresseurs/évaporateur)	85 000
Electricien pour le frigoriste uniquement	38 000
Sanitaire	5 000
Tables et chaises de bistro	7 500
Bar et comptoir de caisse	10 000
Gondoles sèches magasin (murales et centrales) + TG	11 272
Informatique caisse + PC	5 000
Machine à glaçon	3 000
Machine à café	2 500
Chauffe Tasse	1 000
Lave Verre	3 500
Trancheuses	1 800
Blender	200
Tue mouche	250
Machine sous vide	2 000
Honoraires architecte	25 550
Sous total	232 572
Pris en charge par l'exploitant	11 750
Pris en charge par la commune	220 822
Réserve TVA	1650
Divers et Imprévus	27 528
Total	250 000

De ce fait, nous vous proposerons d'accepter un crédit d'investissement de 250'000 francs pour l'acquisition du matériel d'exploitation pour ledit magasin.

7. INFORMATION SUR LA RÉNOVATION DE L'AUBERGE DU CHEVAL-BLANC À ORSONNENS

Nous attendions fin août une version révisée du budget pour l'Auberge. Or, les architectes nouvellement mandatés ont présenté une estimation dépassant 6 millions, contre 4 millions annoncés le 16 mai 2022.

Le montant de cette estimation n'est pas acceptable pour le Conseil. Nous avons donc demandé un travail approfondi, afin d'obtenir un budget consolidé, établi sur la base de soumissions comparées et vérifiées dans le but de présenter à l'Assemblée de décembre un projet définitif.

C'est une très mauvaise nouvelle pour nous tous, mais le Conseil souhaite l'aborder avec vous en toute transparence. Cette Assemblée sera l'occasion de discuter ensemble des conséquences et des choix à faire.

Notre architecte du bureau Bard & Yersin sera présent lors de cette Assemblée communale afin de présenter le projet.

INFORMATIONS COMMUNALES

ELECTION COMPLÉMENTAIRE AU CONSEIL COMMUNAL DU 9 NOVEMBRE PROCHAIN :

Etant donné qu'aucune liste n'a été déposée dans le délai imparti au 29 septembre 2025, l'élection du 9 novembre prochain est donc ouverte à toutes et tous. Chacun pourra voter pour 2 personnes de son choix parmi les citoyennes et citoyens de Villorsonnens.

Les personnes qui souhaitent plus de renseignements peuvent s'adresser aux Conseillers communaux en fonction.



ACCUEIL EXTRASCOLAIRE DURANT LES VACANCES

Depuis octobre dernier, les AES de Villaz, Châtonnaye-Torny et Villorsonnens se regroupent pour vous proposer un « Accueil extrascolaire VACANCES », prenant en charge vos enfants de la 1H à la 8H. Vous pourrez y inscrire vos enfants à la demi-journée ou à la journée, avec ou sans le repas de midi. Les tarifs seront les mêmes que pour l'AES hors-vacances de Villorsonnens, indépendamment du lieu d'accueil. Les subventions sont octroyées de la même manière qu'en période scolaire.

Des informations complémentaires se trouvent sur le site internet de la Commune : www.villorsonnens.ch – onglet Ecoles et formations, Accueil extrascolaire.

A VOS AGENDAS :

- **Petit Nouvel-an** : mercredi le 7 janvier 2026 à 18h30 à la halle polyvalente à Orsonnens

Pour les personnes intéressées à voir la réalisation de l'extension de l'AES, une visite sera organisée le soir de l'Assemblée communale entre 19h15 et 19h45.



Assemblée communale du budget 2026 :

Le lundi 15 décembre 2025 à 20h00 à la halle polyvalente à Orsonnens